



## PROCÈS VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 09 Octobre 2018

**Président de séance :** M. Laurent HUGUES, Maire

**Secrétaire de séance :** M. Christophe DANIEL, conseiller municipal,

**Étaient présents :** Christophe DANIEL, Georges DAUTUN, Laurent HUGUES, Norbert JOULLIA, Thierry LOUBAT, Patrick PELADAN, Nicole RAMBIER, Anne SAPET.

**Étaient Absents ou excusés :** *Christel BEAUMELLE, James GARNIER, Hélène GRANGETTO.*

**Procurations de :** *Christel BEAUMELLE à Georges DAUTUN, James GARNIER à Anne SAPET, Hélène GRANGETTO à Patrick PELADAN.*

**Ouverture du Conseil Municipal du mardi 09 octobre 2018 à 20h 35**

**En ses lieux habituels de séance**

**En Mairie de Saint Jean de Ceyrargues.**

### **Monsieur le Maire soumet au vote des conseillers :**

- L'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal, mardi 18 septembre 2018,
  - Préalablement à l'approbation de ce compte-rendu Monsieur le Maire demande une modification du libellé d'un point où l'assertion prête à confusion et propose de la corriger par le texte suivant :
    - **Délibération n°2018 / 28 : concernant la gestion en Délégation de Service Public (DSP) de la STEP de la commune :**
      - Monsieur le Maire fait part au Conseil que lors du séminaire d'Alès Agglomération du mercredi 18 juillet 2018 dont l'ODJ porta notamment sur l'assainissement collectif, il a été rappelé la proposition faite les 30 octobre 2017 et 13 mars 2018, d'une gestion du service en Délégation de Service Public (DSP), sur les communes actuellement en DSP et sur celles assainies via des stations à boues activées d'une capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants (EH).
      - Toutefois, il a été évoqué la possibilité offerte à toutes les communes qui le désirent, d'intégrer ce contrat de DSP, quel que soit le type d'ouvrage épuratoire dont elles disposent de filtres plantés de roseaux ou autre, dont la notre.
      - A ce titre, le CM doit statuer sur une exploitation de notre service public d'assainissement collectif en Délégation du Service Public (DSP) via une société fermière ou le refuser.

**Pour : 0**

**Contre : 9 + 1**

**Abstention : 0**

Le Conseil Municipal n'est pas favorable, pour notre commune, à la Délégation de Service Public proposé par Alés Agglomération et conserve son mode de gestion en régie.

- Et propose que Monsieur Christophe DANIEL soit désigné secrétaire de séance.

**Pour : 8 + 3**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour :**

- 

**Pour : 8 + 3**

**Contre : 00**

**Abstention : 0**

### **Délibération n°2018 / 31 : Appel à maîtrise d'œuvre concernant le projet de rénovation de la mairie :**

Monsieur le Maire informe le conseil que concernant le projet de rénovation de la mairie, plusieurs réunions de concertation se sont tenues et ont abouties :

- Au compte-rendu de visite du CAUE,
- A la réunion de travail du Conseil du 22 mai 2018,
- A rapport d'étude géothermique du projet par l'entreprise A.B.E.Sol,
- Au rapport d'étude thermique du projet par l'entreprise Solene – R,
- Au rapport d'expertise « catastrophe naturelle sécheresse » de GROUPAMA,
- Au rapport d'étude sur l'accessibilité PMR du projet par l'agence de Nîmes de l'APAVE,

Vu l'état d'avancement du projet nous devons maintenant confier à un cabinet d'architecture la mission de Maîtrise d'œuvre d'exécution (MOex) qui consiste à s'assurer que les travaux seront réalisés en respectant les plans, les matériaux et les mises en œuvres réglementaires.

- Cette mission comprend les points suivants :

- le suivi et la direction des travaux
- le contrôle de la qualité des travaux
- la gestion financière du chantier
- l'assistance au MAÎTRE D'OUVRAGE jusqu'à la réception et la levée de toutes les réserves
- la vérification des mémoires définitifs (DGD) des entreprises
- La collecte et la vérification des Dossier des ouvrages exécutés (DOE)
- l'assistance en vue de l'obtention du certificat de conformité
- l'assistance durant l'année de parfait achèvement

Pour se faire nous devons lancer un appel à maîtrise d'œuvre concernant le projet de rénovation de la mairie dont l'objet serai : « Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du bâtiment de la mairie »,

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à lancer l'appel à maîtrise d'œuvre concernant le projet de rénovation de la mairie

**Pour : 8 + 3**

**Contre : 00**

**Abstention : 0**

**Délibération n°2018 / 32 : Délibération d'approbation du projet de rénovation et du plan de financement prévisionnel :**

Monsieur le Maire considérant l'opportunité qui est offerte à la commune de bénéficier d'un financement de l'État, de l'Agglomération d'Alès, du Département du GARD, de la Région OCCITANIE et de diminuer ainsi sa participation au financement de cette rénovation, propose l'estimation totale des dépenses suivant :

<b>Estimation des dépenses</b>		
Montant des travaux		
Lot 1	Gros œuvre	84 500,00 €
Lot 2	Étanchéité	2 500,00 €
Lot 3	Menuiseries Ext. Et Int.	16 000,00 €
Lot 4	Doublage cloisons et faux plafonds	22 000,00 €
Lot 5	Électricité -chauffage	14 500,00 €
Lot 6	Plomb/Sanit/WMC/Chauf.-Rafrais.	26 500,00 €
Lot 7	Sols souples / faïences	18 000,00 €
Lot 8	Serrurerie	5 500,00 €
Lot 9	Peintures	10 000,00 €
Lot 10	Isolation extérieure	6 500,00 €
Lot 11	Ascenseur	24 000,00 €
<b>Total HT des travaux</b>		<b>230 000,00 €</b>
Honoraires de maîtrise d'œuvre (9%) Y compris mission OPC et suivi de chantier		20 700,00 €
Honoraires divers		
Bureau de contrôle (mission L+S+Hand)		3 500,00 €
Mission Coordination SPS		2 300,00 €
Diagnostic amiante avant travaux		800,00 €
Montant HT Travaux et Honoraires		27 300,00 €
<b>Montant total HT</b>		<b>257 300,00 €</b>

<b>Financements</b>		
<b>Montant total HT</b>		<b>257 300,00 €</b>
TVA / FCTVA		51 640,00 €
Région	Isolation 30%	6 500,00 €
	Handicap 30%	24 000,00 €
	Mutuali. 25%	0,00 €
Dept. Contrat Territorial 25%		64 325,00 €
DETR 2019 40%		102 920,00 €
Agglo Ales (Fonds de Concours)		10 438,00 €
<b>Total Subventions</b>		<b>186 833,00 €</b>
Reste à charge		<b>70 467,00 €</b>

Pour : 8 + 3

Contre : 00

Abstention : 0



- De signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés, des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Il rendra compte à chacune des réunions du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (cf. article L. 2122-23 du C.G.C.T.).

**Pour : 8 + 3**

**Contre : 00**

**Abstention : 0**

### **Approbation demande des amendes de police pour la réalisation de l'écluse du quartier CIZOLE**

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'ayant reçu un devis d'un montant de près de 60 000€ de la part de l'entreprise Lautier, il demande que la décision soit repoussée à un prochain Conseil et que la délibération n° 2018 / 37 ne soit pas entérinée.

**Pour : 8 + 3**

**Contre : 00**

**Abstention : 0**

### **Informations diverses:**

- Tribunal : Affaire Rome – Méjan / Maire de St Jean de Ceyragues :
  - La requête des consorts Rome – Méjan est rejetée. ils sont condamnés à verser 1200, 00 € au titre de l'article L761-1 du code de justice administrative,
- Élargissement RD 7 à la sortie du village coté St Maurice, entre l'intersection du chemin de Nîmes et le camping « Les Vistes ».:
  - Trois devis de fournitures ont été sollicités par Monsieur le Maire aux entreprises Tout Faire Matériaux, Celestin Nîmes et PUM Plastiques. Et il ressort que le devis le moins disant est celui de PUM Plastiques qui est retenu pour un montant de 2 088,29€.
- Une demande de subvention a été sollicitée auprès de la Préfecture pour la rénovation des chemins de la commune suite à l'orage du 09 août dernier pour un montant de 24 000 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 22 h 19.

Le secrétaire de séance,

Le Maire



Laurent HUGUES

